



**Fédération Française de Pétanque
et
de Jeu Provençal**

**ORGANISATION
DES
CHAMPIONNATS
DÉPARTEMENTAUX
JEU PROVENÇAL**

**CAHIER DES CHARGES
DU JEU PROVENÇAL**

DÉMARCHES PREPARATOIRES

1. Autorisations

- recueillir l'accord écrit de la Municipalité où doit se dérouler le championnat au moyen de l'acte de candidature.
- En ce qui concerne la buvette, se renseigner sur la réglementation en vigueur, sachant que la réglementation fédérale interdit la vente d'alcool aux buvettes des boulodromes. En cas d'incident le Comité départemental de l'Hérault FFPJP se dégage de toute responsabilité.

2. Hôtellerie et restauration

- réserver éventuellement des chambres pour l'hébergement des arbitres et délégués du Comité Départemental
- planifier la restauration des arbitres et délégués durant le championnat
- avoir des prix raisonnables tant au niveau boisson qu'alimentation (Eau et Café à 1 €)

3. Surveillance

- mettre en place un service de gardiennage pour surveiller les installations ainsi que les véhicules des joueurs et des officiels
- s'assurer du numéro de téléphone des médecins, pharmacie de garde ainsi que celui de la caserne des pompiers la plus proche

ORGANISATION

1. Table de marque

- le tirage au sort et la rédaction des fiches de poules seront assurés par le Comité Départemental
- l'ordinateur et le matériel informatique pour la gestion du concours sera fourni et tenu exclusivement par les délégués du CD34 (prévoir prises électriques pour branchement ordinateur, imprimante, écran de contrôle)
- Effectuer la démarche pour obtenir un car podium à HERAULT SPORT ou éventuellement une estrade couverte et fermée sur trois côtés qui devra être installée aux abords immédiats des jeux si possible face au carré d'honneur pour permettre le bon déroulement de la compétition, l'information des joueuses, joueurs et la réception des autorités locales
- prévoir tables, chaises en nombre suffisant, prise électrique, éclairage soigné de la table de marque pour un travail correct, sono et deux micros
- installer plusieurs tableaux suffisamment grands pour l'affichage de la liste des équipes engagées, des tirages, poules et autres annonces de concours fédéraux
- tenir deux Membres du Club organisateur à disposition des délégués du Comité pour toute mission nécessaire au bon déroulement de la manifestation

2. Environnement

- prendre toute disposition utiles pour que joueuses, joueurs, dirigeants ou spectateurs puissent soulager un besoin naturel autrement que dans la campagne (WC femmes et hommes indépendants, papier hygiénique, point d'eau.....)
- Prévoir plusieurs poubelles et les répartir sur l'ensemble du site de la manifestation

3. Documents

- établir les divers documents nécessaires à l'information des Associations
- plan d'accès, flèches de guidage, tickets divers (boissons, repas.....)

TERRAINS

CHAMPIONNATS DE JEU PROVENÇAL

- Terrains extérieurs

Le nombre de terrains à prévoir est de :

- 70 jeux pour le championnat de l'Hérault triplète,
- 90 jeux pour le championnat de l'Hérault Doublettes
- 40 jeux pour le championnat de l'Hérault triplètes vétérans
- 40 jeux pour le Championnat de l'Hérault triplète mixte
- 12 jeux pour le championnat départemental des Clubs (Quarts, demies, finale)
- les terrains seront obligatoirement répartis en aires d'un nombre de jeux pairs. Ils devront être numérotés et tracés à la ficelle aux dimensions minimales de 4 mètres de large et 25 mètres de long.
- si possible les terrains devront être clos par des barrières permettant de contenir le public, placées au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.
- les terrains devront être numérotés au moyen d'un support rigide (carton, bois, plastique) placé à l'extrémité extérieure de chaque jeu qui sera maintenu au sol de manière efficace.
- le plan des terrains (grand format) devra être affiché sur le même tableau que celui annonçant la liste des équipes inscrites. Un plan de format réduit sera remis à chaque arbitre.
- plusieurs jeux devront être suffisamment éclairés pour que des parties en retard puissent se dérouler, dans de bonnes conditions, le samedi soir.
- Les jeux devront être dignes de la pratique du Jeu Provençal. Les préconisations de la Commission technique de la commission du Jeu Provençal devront impérativement être suivies.

- Carré d'honneur

- une aire de 4 jeux constituera le carré d'honneur. Celle-ci pourra être entourée de tribunes.
- les terrains seront numérotés et tracés à la ficelle, aux dimensions de 4 mètres de large sur 25 mètres de long.
- les terrains devront être clos par des barrières permettant de contenir les publics, placés au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.
 - fournitures de cercles homologués pour les phases finales par les délégués.
 - Les jeux devront être dignes de la pratique du Jeu Provençal. Les préconisations de la Commission technique de la commission du Jeu Provençal devront impérativement être suivies.

DÉROULEMENT DE LA COMPETITION

Dans l'attribution de l'une ou l'autre des compétitions au Jeu Provençal, le Comité Départemental pourra privilégier une Association qui organise habituellement des concours de ce type.

1. Championnat Doublettes Open sur 3 jours en poules

- début de la compétition le Samedi à 08h30
- reprise le Dimanche à 08h30
- reprise le Lundi à 08h30 pour les demies et la finale.
- proclamation des résultats et remise des récompenses le **Lundi**

2. Championnat Triplettes Open sur 3 jours en poules

- début de la compétition le samedi à 8h30
- reprise le dimanche à 08h30
- reprise le lundi à 08 h 30
- proclamation des résultats et remise des récompenses le Lundi

3. Championnat Triplettes vétérans Open sur 2 jours en poules

- début de la compétition le Mercredi à 08h30
- reprise le Jeudi à 09h00
- proclamation des résultats et remise des récompenses le Jeudi

4. Championnat Triplettes Mixte Open sur 2 jours en poules

- début de la compétition le Samedi à 08h30
- reprise le Dimanche à 09h00
- proclamation des résultats et remise des récompenses le Dimanche

5. Championnat Départemental des clubs sur 2 jours. Élimination directe

- début de la compétition le Samedi si possible à 14 h 30 sinon Samedi à 08 h 30
- reprise le Dimanche à 09h00
- proclamation des résultats et remise des récompenses le Dimanche

INTERDICTIONS

L'ensemble des interdictions suivantes sont applicables pendant tout le déroulement de la compétition.

Toute infraction pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires et/ou juridiques.

- aucun message publicitaire de nature que ce soit ne devra être fait au micro
- les jeux de hasard, type roulette, tir à la sautée ou autre sont proscrits. Il ne sera toléré qu'une tombola organisée par le Club, à son seul profit, dont les lots sont obligatoirement en nature et de même valeur.
- l'organisation en parallèle avec le championnat d'un concours officiel ou interne est prohibée sur le même lieu que le championnat.
- Aucune affiche annonçant des concours ne pourra être apposée hors des emplacements prévus à cet effet.

FRAIS A LA CHARGE DE L'ASSOCIATION

L'ensemble des frais suivants restent à la charge de l'Association :

- restauration (le samedi midi et soir, dimanche midi et si nécessaire dimanche soir et le lundi midi), du graphiqueur, des Délégués du Comité Départemental et du Corps Arbitral (le nombre exact des repas vous sera communiqué).
- Hébergement, si nécessaire (samedi soir ou dimanche soir si nécessaire) des Délégués du Comité Départemental et du Corps Arbitral (le nombre exact vous sera communiqué)
- mise à disposition totalement gratuite et en quantité raisonnable de tickets boissons et de tickets sandwiches pour le graphiqueur, les Délégués du Comité Départemental et le Corps Arbitral.
- Arbitrage pour moitié du coût du Corps Arbitral présent (kilométrage compris).

Attention :

En cas d'installation de tribunes ou de panneaux amovibles, l'Association devra faire procéder à toutes les vérifications nécessaires, s'assurer que toutes les autorisations indispensables ont bien été obtenues et avoir reçu l'assurance que ces installations sont totalement conformes aux règlements en vigueur.

FRAIS A LA CHARGE DU COMITE DEPARTEMENTAL

L'ensemble des dépenses suivantes sont à la charge du Comité Départemental :

- déplacement des Délégués du Comité Départemental,
- arbitrage, pour moitié du coût, du Corps Arbitral (kilométrage compris),
- médailles et récompenses.

Le Secrétaire Général
du CD34 de la FFPJP

Claude LOUIS

Le Trésorier Général
du CD34 de la FFPJP

Francis BALLESTER

Le Président
du CD34 de la FFPJP

Jean-Paul RIGAUD

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Je soussigné (e) :

agissant en qualité de Président (e) de l'Association.....

dont le siège social est situé.....

.....

après avoir pris connaissance du cahier des charges pour l'organisation des championnats de l'Hérault,

déclare

- accepter, sans réserve, l'intégralité des obligations issue du présent cahier des charges,
- maintenir la candidature de mon Association
- vouloir organiser le championnat de l'Hérault de Jeu Provençal

- *Doublettes – Triplettes – Triplettes Vétérans - Triplette Mixte(1)*
- *Phase Finale du CDC jeu provençal (1)*

s'engage

- à déclarer toute interdiction d'utilisation du site préalablement retenu
- à ne réclamer aucune indemnité en cas de refus du nouveau site

(1) rayer les mentions inutiles

Tampon de l'Association

à.....le.....

Signature du Président

Retourner une copie de cette page dûment remplie et signée à :

Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal
F.F.P.J.P.
Square Jean Jaurès
34920 LE CRES